



## VILLE DU PUY EN VELAY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 avril 2024

#### Délibération n° 32

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
12/04/2024

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

#### Ont donné procuration :

Monsieur Roland LONJON à Madame Ginette VINCENT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Maryline BRUN

La séance a été levée à : 23H59

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

<b>Objet</b> :	Constitution d'une provision pour le financement du Compte Epargne Temps
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

La Ville du Puy-en-Velay a instauré, au vu des dispositions réglementaires, le Compte Épargne Temps (CET) ainsi que les modalités de prise en charge.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans ladite délibération.

Au 31 janvier 2024, 153 agents de la Ville du Puy-en-Velay ont ouvert un CET pour un nombre de jours épargnés de 3 266 jours.

Délibération n°32 du mercredi 10 avril 2024

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET, et dans un objectif de prudence et d'image fidèle, il est préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir.

La provision constituée est ajustée annuellement en fonction du besoin de financement réactualisé du CET, elle sera reprise dès que le besoin de financement du CET sera éteint.

Les jours comptabilisés au-delà du 15ème peuvent être, en tout ou partie :

- indemnisés,
- et/ou pris pour la retraite complémentaire (conversion en points RAFP),
- et/ou maintenus sur le CET (dans la limite plafond de 60 jours).

En cohérence avec les règles de monétisation, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir des jours comptabilisés au-delà du 15ème jour par les agents bénéficiant d'un CET.

Dans ces conditions, seuls 1 489 jours sont concernés pour un montant total de 138 265 €, valorisé sur une base statistique en retenant le coût moyen journalier par catégories homogènes d'agents notamment en termes de rémunération, détaillé ci-dessous :

Libellé budget	Code catégorie	Libellé régime retraite	Nombre d'agents disposant d'un CET	Nombre de jours de CET	Nombre de jours monétisables (au-delà du 15ème jour)	Coût du CET
Budget Ville	A	Cnracl	7	111	32	5 040 €
	B	Cnracl	21	638	350	36 750 €
	C	Cnracl	125	2517	1107	96 475 €
<b>Budget Ville Résultat</b>			<b>153</b>	<b>3266</b>	<b>1489</b>	<b>138 265 €</b>
<b>Total Résultat</b>			<b>153</b>	<b>3266</b>	<b>1489</b>	<b>138 265 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/04/2024

Le Conseil Municipal :

- CONSTITUE une provision de 138 265 € pour financer le Compte Épargne Temps,
- PREND ACTE des modalités comptables des provisions selon le régime budgétaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte correspondant.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 10 avril 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
BRUN Maryline,  
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 avril  
2024